



ECIR Apprentissage
Pont Royal
13370 MALLEMORT
04.86.64.82.18
ecirapprentissage.fr

Ensemble, construisons le futur de vos collaborateurs·trices.



TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

Il
n'y a pas
que
Soltéa !

L'ECIR APPRENTISSAGE

EN BREF

L'ECIR Apprentissage, l'Ecole de la construction des infrastructures et réseaux, est le centre de formation des apprenti·e·s pour les métiers des travaux publics dans notre région. Depuis plus de 20 ans, nous formons les jeunes du CAP à l'Ingénieur, en passant par le Bac, le BTS et la Licence.

Nous avons pour mission de répondre à tous les types de besoins des entreprises de travaux publics : production et encadrement de chantier, formation à la conduite d'engins de chantier, mécanique d'engins...

24

ANS D'EXPERIENCE

Crée en 1999 par la Fédération Régionale des Travaux Publics. Le CFA a démarré la première année avec 19 apprentis.

405

APPRENTI·E·S

Le CFA s'est développé année après année pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises de TP.

92

% DE REUSSITE

Nous mettons tout en oeuvre pour amener vos apprenti·e·s vers la réussite.

6

% TAUX DE RUPTURE

Meilleur que la moyenne nationale (25%), nous sécurisons les parcours par un accompagnement des apprenti·e·s tout au long de la formation.

33

% DE POURSUITE D'ETUDES

L'apprentissage donne confiance aux jeunes qui construisent leur avenir en grandissant avec les entreprises.

98

% DE TAUX DE PLACEMENT

33 % poursuivent en formation et 68 % s'intègrent dans la vie active.

NOS PRIORITÉS

& NOS OBJECTIFS



REPONDRE A VOS BESOINS

Crée par la FRTP pour former vos futurs salarié·e·s.

La mission reste la même à ce jour, nous sommes à l'écoute des besoins du marché pour faire évoluer notre offre de formations. Nous sommes votre interlocuteur privilégié pour vos besoins en recrutement d'apprenti·e·s à chaque rentrée.



PROMOUVOIR LES METIERS DES TP

Faire découvrir les métiers et les secteurs des TP aux jeunes.

Nos métiers sont peu représentés dans l'univers de l'orientation face aux autres secteurs. Nous participons aux forums découvertes des métiers de la Région et au delà, avec notre camion podium contenant un simulateur de conduite d'engins.



DES FORMATIONS DE QUALITÉ

Les apprenti·e·s se forment sur le même matériel que chez vous.

Il est primordial d'utiliser les mêmes technologies à l'école et en entreprise, voire d'essayer d'aller plus loin pour préparer l'avenir. Nous disposons d'équipements modernes grâce aux investissements et au soutien des entreprises.



DANS DE BONNES CONDITIONS

Vos apprenti·e·s restent des jeunes salarié·e·s en formation.

Pour étudier dans de bonnes conditions, il faut des locaux adaptés et un accueil facilité. Les jeunes disposent de salles modernes, d'équipements numériques récents, d'infrastructures sportives, d'un foyer, de l'hébergement et la restauration.



FORMER POUR LE FUTUR

L'innovation pédagogique, l'un de nos objectifs principaux.

Les métiers changent et s'adaptent à l'évolution numérique. Les simulateurs de conduite d'engins, le guidage 3D, les opérations de maintenance hydraulique via un casque de réalité virtuelle font partis du quotidien des apprenti·e·s.



SECURISER LES PARCOURS

Accompagner les apprenti·e·s vers la réussite et l'emploi.

L'accompagnement des apprenti·e·s est un axe essentiel, nous les aidons à construire leur vie d'adulte au travers de dispositifs tels que les bourses d'excellence ou sociales, les ateliers CV, les séances de prévention des conduites à risques, les aides pour passer le permis B.

Vous pouvez nous soutenir en nous versant votre taxe d'apprentissage.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel vous pouvez choisir le bénéficiaire. Vous pouvez décider de nous soutenir directement dans le cadre du solde de la contribution apprentissage.

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage cette année ?

Etape 1

Contactez-nous :

- » 04.86.64.82.18
- » 06.10.57.30.66
- » virginia.debloch@ecirtp.fr

Etape 3

Nous recevons le matériel directement au CFA et faisons le relais avec le fournisseur.

Etape 2

Nous nous occupons de la commande du matériel à hauteur du montant que vous souhaitez nous attribuer.

Etape 4

Nous vous transmettons le reçu libératoire qui vous permettra de déduire votre versement directement auprès de l'URSSAF (Dsn avril 2024)

Nous sommes habilités à percevoir la taxe d'apprentissage en nature sous forme de matériels, matériaux ou d'équipements, la valorisation sera effectuée selon les cas suivants :

- ▶ pour le matériel neuf, sur la base du prix de revient,
- ▶ pour les produits en stock, sur la valeur d'inventaire,
- ▶ pour le matériel d'occasion, sur sa valeur résiduelle comptable.

Nous vous accompagnerons dans votre démarche de versement et nous établirons votre reçu libératoire.

La date limite de versement est le 31 décembre 2023.

Votre interlocutrice : Virginia DE BLOCH
04.86.64.82.18
06.10.57.30.66
virginia.debloch@ecirtp.fr

